



DECISION DU PRESIDENT
 Prise en vertu d'une délégation donnée par le
 Conseil Communautaire
 Article L 5211-9 du CGCT

DP 45_22

Objet : Demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'aménagement du site nordique d'Agy

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20/33 du 24 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au président en matière de démarche à l'obtention de subvention ;

En vue de l'aménagement du site nordique d'Agy avec la création d'un nouveau bâtiment 4 saisons, l'aménagement des pistes, de secteurs ludique et sportif, la requalification de la voirie et notamment des parkings ;

Considérant le plan de financement suivant :

Maitre ouvrage	Postes	Type	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Département 74	Bâtiment 4 saisons	Maîtrise d'œuvre et études		40 850,93	81 701,87	81 701,87		204 254,67
Département 74	Bâtiment 4 saisons	Travaux			838 888,06	838 888,06		1 677 776,12
2CCAM	Amélioration offre nordique	Maîtrise d'œuvre et études		35 181,02	70 362,05	70 362,05		175 905,12
2CCAM	Amélioration offre nordique	Travaux			903 603,75	903 603,75		1 807 207,50
2CCAM	Voirie stationnement aménagements	Travaux			542 496,00	542 496,00		1 084 991,99
2CCAM	Concessionnaires et autres	Maîtrise d'œuvre et études		1 600,00	3 200,00	3 200,00		8 000,00
2CCAM	Concessionnaires et autres	Travaux				23 100,00		23 100,00
TOTAL DES DÉPENSES			0,00	77 631,96	2 440 251,72	2 463 351,72	0,00	4 981 235,40

Financeurs	Type	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Département 74	Autofinancement		40 850,93	920 589,93	920 589,93		1 882 030,79
Département 74	Subvention			793 245,05	793 245,05		1 586 490,10
2CCAM	Autofinancement *		13 976,79	276 038,36	284 816,36		574 831,52
2CCAM	Emprunt		22 804,23	450 378,38	464 700,38		937 883,00
TOTAL DES RECETTES		0,00	77 631,96	2 440 251,72	2 463 351,72	0,00	4 981 235,40

* autofinancement moyen constaté au Plan Pluriannuel d'Investissement de la 2CCAM

DECIDE

Article 1 : De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour un montant estimatif de 3 468 520,89 € réparti comme suit :

- 1 882 030,79 € pour la construction du bâtiment « Espace 4 saisons »
- 1 586 490,10 € de subventions au titre du Plan Nordique

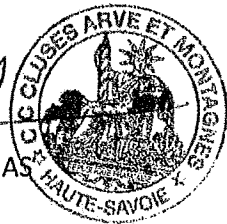
Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de Communes et un extrait en sera affiché à la porte de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 24 octobre 2022

Le Président,



Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application Informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le :

25 OCT. 2022

Publié ou notifié le :

26 OCT. 2022

Le Directeur Général des Services, Arnaud DEBRUYNE

